

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/04

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique Départementale en faveur de la jeunesse.

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport vous présente le bilan des interventions en faveur de la jeunesse en 2009 et les propositions budgétaires pour 2010.

La première partie du présent rapport vous présente la synthèse de l'ensemble des propositions budgétaires en faveur de la jeunesse développées dans les différentes politiques sectorielles du département.

La seconde partie aborde dans le détail l'ensemble des opérations menées par le service départemental de la jeunesse.

Le rapport qui vous est présenté est relatif aux actions qui seront mises en place en faveur de la jeunesse en 2010 :

d'une part il recense de manière transversale et globale l'ensemble des politiques qui seront menées par le département en faveur de la jeunesse ;

d'autre part, il présente dans le détail les actions relevant plus spécifiquement des loisirs et de la citoyenneté, que ce soit dans la continuité (Conseil des Jeunes seine-et-marnais, aides au BAFA, ou soutien des organismes de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre de la mise en œuvre des conventions d'objectifs pluriannuelles) ou dans le développement : opération « Sac Ados », enveloppe consacrée au financement des projets jeunes. Compte tenu du succès de ces deux dispositifs, il est proposé dans ce rapport de redéfinir les grands principes de financement de ses politiques.

Ces actions s'articulent autour de 2 grands axes :

- Soutenir et faciliter l'engagement, la participation des jeunes et valoriser dans ce cadre leurs initiatives personnelles.

- Permettre l'accès aux loisirs et aux vacances et faciliter les pratiques éducatives de loisirs.

Par ailleurs, il s'agira d'inscrire les questions de jeunesse dans le projet de territoire en renforçant le pilotage transversal des actions menées en faveur des jeunes au sein de chaque politique sectorielle du département, notamment au travers de la création d'outils d'observation et d'évaluation internes. D'autre part, de s'appuyer sur le collège du XXI<sup>e</sup> siècle pour faire levier sur la mise en œuvre d'actions ciblées en direction des publics relevant des années «collège » ;

Enfin, comme l'année précédente, de manière à disposer d'une lisibilité globale de nos politiques en la matière, ce rapport vous propose les grandes lignes d'interventions départementales concernant les jeunes et par ailleurs, les actions en faveur des jeunes menées dans l'ensemble des services départementaux.

Ainsi, en 2010, au total près de 178 M€ seront consacrés à la mise en œuvre des différentes politiques en direction de la jeunesse, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il est aussi proposé dans ce rapport de créer une ligne spécifique « aide aux vacances » regroupant les dispositifs centres de vacances et aide pour les familles défavorisées.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Je vous propose en premier lieu une présentation transversale des actions réalisées sur les différents programmes budgétaires du Département en faveur de la Jeunesse avant d'examiner plus précisément le programme, objet du présent rapport.

### **1) Les politiques départementales majeures en direction des jeunes**

Pour 2010, un total de 177 846 912 € sera consacré à ces différentes politiques : 122 820 179 € en fonctionnement. En investissement 55 026 733 € sont inscrits en crédits de paiement.

#### **a – les crédits de fonctionnement**

- Pour la Direction de l'Enfance, un crédit de 7 M€ est proposé pour le financement des équipes de prévention spécialisée (stabilisation) et 64,5 M€ pour l'aide sociale à l'enfance (recentrage sur les missions obligatoires de l'ASE et l'accueil familial privilégié).

- Pour la Direction de l'Insertion et de l'Habitat, inscription d'un crédit de 803 500 €, réparti comme suit : Fond d'Aide aux Jeunes à hauteur de 420 000 €, aide au fonctionnement des missions locales à hauteur de 111 000 €, aide à l'emploi des jeunes à hauteur de 272 500 €.

- Par ailleurs, pour la Direction de la Santé, inscription d'un budget total de fonctionnement de 92 700 € consacré à l'écoute de jeunes en difficulté et aux associations pour la prévention des addictions.

- Pour la Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation, inscription d'un crédit de 24 155 075 € réparti ainsi : participation aux budgets des collèges publics à hauteur de 14 073 000 €, participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques à hauteur de 4 032 075 €, soutien à l'enseignement supérieur à hauteur de 1 230 000 € dont 1 200 000 € pour mobil'études, contribution du département au fonctionnement des CIO à hauteur de 150 000 €, aide à la scolarité des collégiens à hauteur de 4 360 000 € (dont 2 650 000 € pour l'aide à la restauration scolaire, 1 450 000 € pour l'aide à la scolarité et 260 000 € pour les bourses au mérite), aide à la pédagogie à hauteur de 310 000 € (dont 105 000 € pour l'action d'information et d'orientation, 170 000 € pour les projets pédagogiques innovants et 35 000 € pour les aides à la réussite scolaire).

- Pour la Direction des Transports, inscription d'un budget de 20 020 000 € pour le transport des jeunes de 11 à 18 ans réparti ainsi : gratuité des transports scolaires (circuits spéciaux et carte Optile) à hauteur de 12 650 000 €, financement de la carte Imagin'R scolaire à hauteur de 7 200 000 €, collégiens et lycéens résidant en internat à hauteur de 170 000 €.

- Pour la Direction Principale des Routes, inscription d'un budget de 35 000 € au titre de l'édition de livrets de préparation à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR), ce qui touche environ 18 000 jeunes collégiens, 30 000 € pour des programmes de sensibilisation auprès des élèves en classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA (opération karting) et 18 000 € pour le partenariat avec des associations de sécurité routière pour l'aide au passage des ASSR.

- Les enveloppes dédiées au Sport en faveur des 12-25 ans, sont estimées à 1 059 164 €, et réparties ainsi : soutien à l'UNSS à hauteur de 143 164 €, soutien à la natation scolaire en 6<sup>ème</sup> à hauteur de 280 000 €, soutien scolaire aux jeunes sportifs de haut niveau à hauteur de 15 000 €, soutien aux sections sportives scolaires à hauteur de 21 000 € et soutien aux associations sportives civiles à hauteur 600 000 €.

- Pour la Direction des Affaires Culturelles, il est possible d'estimer à 2 298 000 € la part des crédits réservés aux 12/25 ans qui se répartissent ainsi : les lieux et festivals de musique actuelle à hauteur de 410 000 €, le réseau « pince Oreille » à hauteur de 40 000 €, les enseignements artistiques à hauteur de 800 000 €, les lieux d'expressions culturelles et artistiques à hauteur de 818 000 € et les lieux culturels de proximité à hauteur de 230 000 €.

- Pour la Médiathèque départementale, inscription d'un budget de 50 800 € pour la Résidence d'auteurs, et le prêt de documents aux scolaires. En outre, les collections de la médiathèque s'adressant à la jeunesse sont mises à disposition de ces publics.

- Pour la Direction des Ressources Humaines, inscription d'un budget de 397 940 € pour développer la politique ressources des apprentis et des stagiaires au Conseil général et dans les organismes associés.

- Pour le Service Jeunesse, il est proposé l'inscription d'un budget total de 2 360 000 €, détaillé dans le programme ci-après.

#### **b – les crédits d'investissement**

En matière d'investissement, 29 634 680 € sont proposés en AP 2010 en faveur des bâtiments, des équipements et premiers investissements des collèges et les crédits de paiement s'élèvent au total à 55 026 733 € répartis sur les diverses AP de stock et AP 2010 :

- 19 182 000 € en AP., au titre de la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges pour l'inscription de 4 nouvelles opérations dans le programme construction, extension et réhabilitation de collèges publics et 42 090 338 € de CP répartis sur les AP de stock et AP 2010.

- 41 500 € en AP et CP 2010, au titre de la Médiathèque départementale pour le développement documentaire ;

- 8 447 100 € en AP, au titre de la Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation. Ces crédits financeront les équipements des collèges publics (matériel, outillage et moyens informatiques, pour 5 717 100 € et participeront aux dépenses d'investissement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (2 730 000 €), des collèges privés et CIO. Les CP s'élèvent à 12 034 149 € et concernent les AP de stock et AP 2010.

- 1 383 000 € en AP, au titre de la Direction des Sports et de la Jeunesse, pour la construction, l'extension et la réhabilitation d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges. Par ailleurs et toujours en AP, 148 000 € sont prévus pour la construction d'un centre intercommunal de loisirs sans hébergement et 433 080 € pour l'aménagement de 5 locaux socio-éducatifs à destination des jeunes. Les crédits de paiement s'élèvent à 860 746 € et concernent les AP de stock antérieures à 2010.

Ce rapide tour d'horizon permet d'évaluer l'importance et la diversité des champs d'intervention des politiques départementales consacrées aux jeunes seine-et-marnais. Vous trouverez leurs propositions détaillées dans les rapports budgétaires correspondants.

## 2) Le programme d'action développé par le Service de la Jeunesse

Concernant les actions spécifiques du service Jeunesse récemment créé au sein de la Direction des Sports et de la Jeunesse, les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme «Jeunesse » et regroupent, en particulier, des subventions à des organismes et collectivités partenaires. Ces inscriptions ne concernent que les dépenses de fonctionnement.

### I - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Bourses B.A.F.A.	100 000 €
Financements projets jeunes	100 000 €
SF/Sac Ados	260 000 €
<b>Sous-total « Aides aux projets et initiatives jeunes »</b>	<b>460 000 €</b>
Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes	1 240 000 €
Aide aux vacances	120 000 €

<b>Sous-total « Accès aux loisirs »</b>	<b>1 360 000 €</b>
Conseil des jeunes seine et marnais	30 000 €
Organismes de jeunesse et d'éducation populaire	485 000 €
Actions de communication en faveur de la jeunesse	25 000 €
<b>Sous-total « Autres actions en faveur de la jeunesse »</b>	<b>540 000 €</b>
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>2 360 000 €</b>

## **I – Aide aux projets et initiatives des jeunes**

Cette enveloppe a pour objectif de soutenir les projets et initiatives de jeunes. Elle est constituée de trois opérations.

### **Bourses B.A.F.A**

L'aide actuelle du Département pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs prend la forme d'une bourse de 120 € au bénéfice des stagiaires seine-et-marnais effectuant le second stage théorique dit « stage d'approfondissement ».

Pour 2009, 731 jeunes ont bénéficié de cette bourse soit une baisse de demandes de 17,95 % par rapport à 2008 (891).

Pour le budget primitif 2010, je vous propose d'inscrire un crédit de **100 000 €** sur cette opération, correspondant aux crédits consommés en 2009.

### **Financement de projets jeunes**

Cette aide financière et d'accompagnement destinée aux 12 – 25 ans a pour vocation d'encourager l'initiative et l'engagement des jeunes dans des actions notamment à vocation culturelle, sportive, citoyenne et d'utilité sociale.

En 2009, 86 projets ont été instruits et étudiés de manière transversale par le service jeunesse, avec un avis des services concernés, avant leur examen en commission permanente.

Le principe de ce dispositif est que tout jeune ou groupe de jeunes ayant un projet doit pouvoir être accompagné dans sa démarche d'engagement et d'autonomie en trouvant des réponses adaptées ceci afin de favoriser leur épanouissement personnel.

11 projets en 2007, 36 projets en 2008 et 30 projets en 2009 ont été financés.

Suite au nombre croissant de projets présentés et afin d'avoir une meilleure lisibilité pour tous les projets tout en maîtrisant notre budget, il apparaît nécessaire de redéfinir les modalités d'instruction des dossiers qui reposeraient sur deux principes de base : l'instauration d'un jury consultatif de sélection d'une part, et la qualification des critères selon la nature du portage du projet, des publics et des tranches d'âges concernées, d'autre part. Une réflexion est en cours sur ces critères qui vous seront présentés ultérieurement. De plus, dans le cadre du collège 21<sup>ème</sup> siècle, cette opération

intègre désormais une enveloppe dédiée aux projets des collégiens, dont les modalités d'attribution seront également définies en 2010.

En conséquence, pour le budget primitif 2010, je vous propose donc d'inscrire un crédit de **100 000 €** sur cette opération, en augmentation de 33,33 % par rapport aux crédits votés au BP 2009.

### Sacs Ados

Cette opération menée en partenariat avec la CAF 77 et la DDJS 77 a pour objectifs de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans en matière de vacances et de loisirs.

Le dispositif consiste en une contribution directe aux projets de vacances autonomes des jeunes âgés de 16 à 25 ans (le pack « Sac Ados »), assorti d'un accompagnement éducatif pour la préparation des projets, ainsi que d'une formation en direction des animateurs jeunesse portée par l'opérateur en charge du dispositif.

En 2009, la campagne Sac Ados a généré 1 650 demandes. L'enveloppe budgétaire a permis de financer 1 000 bourses sur l'ensemble des 67 structures participantes, contre 850 Sacs Ados et 64 structures en 2008.

Une étude quantitative et qualitative portant sur les bénéficiaires du pack sac ados, démontre que le pourcentage du public prioritaire visé diminue : ainsi 30 % des « lauréats » sac ados 2009 sont considérés comme un public « exclus des vacances » contre 50% en 2006.

Compte tenu du succès grandissant de cette opération auprès du public, il est nécessaire de redéfinir les critères d'attribution qui reposeraient sur deux grands principes :

- la mise en œuvre d'un système de notification prévisionnelle du nombre de bourses allouées à chaque structure-relais du dispositif, en fonction de critères spécifiques (démographiques, nombres d'animateurs mis à disposition pour l'accompagnement des jeunes, bourse complémentaires locales au dispositif départemental sac ados...) permettant de contenir la demande croissante observée ces deux dernières années sur les territoires.

- Une plus grande responsabilisation des relais locaux sur la sélection des projets de jeunes, en les incitant à mieux cibler les jeunes pouvant potentiellement bénéficier de l'aide (public peu autonome, exclus des vacances).

Ces critères en cours de négociation avec les partenaires du dispositif (CAF, DDJS) vous seront proposés lors d'une prochaine séance

Prenant en compte la dynamique de cette opération s'inscrivant dans les orientations prioritaires du Département, je vous propose d'inscrire, pour 2010, un crédit de 260 000 € soit 18,18 % d'augmentation par rapport aux crédits votés au BP 2009, qui correspond à la prise en charge de 1 200 packs « Sac Ados » avec les partenaires de l'opération (CAF et DDJS) et à la participation du Département à la manifestation de remise des sacs.

## **II – Accès aux loisirs**

Cette enveloppe s'inscrit dans une démarche globale d'animation visant à favoriser l'accès au plus grand nombre de jeunes à des pratiques sportives, culturelles et aux vacances pendant les temps de loisirs.

### Aide aux vacances

#### Aides aux vacances pour les familles défavorisées

En 2009, c'est un montant de 79 815,05 € qui a été réparti au profit des 29 structures qui ont totalisé 1 163 bourses attribuées durant l'année scolaire 2008/2009, soit une diminution de la demande de 12,88 % par rapport à 2008 (1 335 bourses en 2008)

Cette politique s'adresse aux familles seine-et-marnaises qui envoient leurs enfants en vacances d'été avec l'organisme de leur choix.

Dans ce contexte budgétaire particulièrement difficile, je vous propose de recentrer l'aide départementale sur les structures seine-et-marnaises et de modifier les critères d'attribution, dès 2010 de la façon suivante :

- seules les familles seine-et-marnaises prises en charge par des structures seine-et-marnaises bénéficient de l'aide.
- Les autres critères restent inchangés.

#### Centres de vacances

En 2009, c'est un montant de 35 731,38 € qui a été réparti aux 27 structures qui ont réalisé durant l'année scolaire 2008/2009 41 840 journées/enfants.

Pour ces deux opérations, un montant total de 115 546,43 € a été consommé en 2009.

Pour 2010 et compte-tenu de la sous-consommation des lignes « aides aux vacances pour les familles » et « centres de vacances » constatée depuis plusieurs années, je vous propose de regrouper ces deux dispositifs sur une seule et même enveloppe budgétaire et sous le même libellé « aide aux vacances », tout en respectant les critères respectifs de chacune d'entre elles.

Pour 2010, je vous propose donc d'inscrire sur cette opération un crédit de 120 000 €.

#### Ville Vie Vacances

Le dispositif « Ville, Vie, Vacances » piloté par les services de l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) permet aux jeunes les plus fragilisés, prioritairement de 11 à 18 ans, de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative durant les périodes de vacances scolaires.

Le Département participait au dispositif VVV dans le cadre des projets inscrits dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, et les actions prioritairement financées par le Département devraient mettre en œuvre au moins une des trois thématiques suivantes : la découverte du département de Seine-et-Marne, les préventions des conduites à risques et la conception de projets de vacances.

Dans le contexte budgétaire actuel particulièrement difficile, je vous propose que le Département se retire du dispositif Ville, Vie, Vacances, en raison du caractère facultatif de ce dispositif relevant principalement de la politique de cohésion sociale mise en œuvre par l'Etat.

Pour ce faire, je vous propose d'abroger la décision du Conseil général n° 5/11 du 22 juin 1987 fixant le principe d'une participation du Conseil général aux opérations « Prévention Eté » qui par la suite sont devenues opérations « Ville, Vie, Vacances » et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

### **Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes sans hébergement**

En 2009, 149 structures d'accueil sans hébergement (accueil de loisirs et accueil de jeunes) ont totalisé 2 016 411 journées/enfants, durant l'année scolaire 2008/2009.

Je vous propose de reconduire cette action en inscrivant pour 2010 un crédit de **1 240 000 €**.

### **III – Autres actions en faveur de la jeunesse**

#### **Conseil des Jeunes Seine et Marnais**

« Donner la parole aux jeunes » est une des orientations jeunesse du département qui se décline par la création d'une instance de participation en faveur des 16-26 ans (action 46 de l'engagement 16 de l'Agenda 21).

Le 27 juin 2008, l'Assemblée départementale approuvait, d'une part la création du Conseil des Jeunes Seine-et-Marnais (CJ77), ses objectifs, ses principes, son organisation ainsi que les engagements du Département pour son fonctionnement, d'autre part la Charte du Conseil des Jeunes qui fixe les principes et les ambitions de l'instance :

Développer l'expression citoyenne des jeunes

Favoriser leur autonomie et leur responsabilisation

Permettre aux jeunes de formuler des avis et propositions sur les actions départementales qui les concernent.

Suite à un appel à candidature lancé sur l'ensemble du territoire du 1er septembre au 24 octobre 2008, en direction des jeunes âgés de 16 à 26 ans qui résident, étudient ou travaillent en Seine-et-Marne, 70 membres parmi 152 candidatures ont été tirés au sort sous contrôle d'un huissier de justice le 6 novembre 2008 ; un mois plus tard, le CJ77 était officiellement installé.



2009 est la première année de mandat des membres du CJ77. Cette première année a permis à l'instance de se roder dans son fonctionnement et aux membres de participer à des échanges avec les services du département et des élus sur des sujets qui les concernent.

Une visite du Parlement européen à Bruxelles ainsi que du Sénat a été organisée avec les services et leur contribution a été demandée dans la cadre de la mise en œuvre du projet de territoire du Département.

Par ailleurs des membres ont participé et témoigné lors de manifestations départementales comme la remise sac ados, le Challenge Thuram ou bien la journée de la Prévention Spécialisée.

Répartis en quatre commissions thématiques : Temps libre et Citoyenneté, Parcours scolaire et Professionnel, Prévention-Santé et Environnement, Autonomie des Jeunes et une commission ad hoc en charge de la question des discriminations, les membres ont participé à plus de 50 réunions qui ont posé les premières bases de leurs travaux.

Le CJ77 a ainsi proposé et activement participé à la campagne citoyenne d'inscription sur les listes électorale et d'incitation au vote.

Les membres des commissions travaillent également sur des sujets tels que l'information et l'orientation des jeunes, la sécurité routière, le développement durable, le logement et le transport des jeunes, l'agriculture raisonnée autant de projets qu'ils souhaitent poursuivre et concrétiser pour la seconde année de leur mandat.

Ainsi, je vous propose l'inscription d'un crédit de 30 000 € qui permettra de couvrir les frais de fonctionnement et d'organisation de cette instance pour 2010.

### **Organismes de jeunesse et d'éducation populaire**

Pour le Département, il s'agit de poursuivre le partenariat engagé en 2009 avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire présents sur notre territoire et développant des actions d'intérêt public départemental, en particulier au profit des jeunes seine et marnais, dans une dimension intergénérationnelle, en lien avec l'action 14, engagement 5 de l'agenda 21.

Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 avril 2009 le nouveau partenariat pluriannuel pour les années 2009 à 2011, repose sur des conventions d'objectifs partagées signées le 29 mai 2009 ; elles prennent en compte à la fois l'animation des réseaux des associations locales, les actions départementales en direction de la jeunesse et les actions en lien avec l'agenda 21 départemental

Ces organismes et fédérations, têtes de réseaux, ont pour vocation de rassembler, de conseiller les associations et organismes locaux dans les domaines éducatifs, sociaux et culturels, de développer des actions départementales, d'en assurer la coordination et de promouvoir les valeurs de l'éducation populaire.

Au cours de l'année 2009, les premières actions éducatives des organismes de jeunesse et d'éducation populaire, se sont concrétisées, comme : les ateliers éducatifs de lutte contre le racisme et de tolérance lors du Challenge L Thuram, la mise en œuvre d'un programme départemental de culture scientifique et technique, les actions en faveur de la lecture, le concours départemental de dessins pour le 20 ième anniversaire des droits de l'enfant ou encore la conférence du comité départemental des associations de jeunesse et d'éducation populaire sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication par les jeunes.

L'objectif pour 2010 est de poursuivre le soutien départemental au renforcement des actions de chaque organisme en direction des jeunes et de favoriser les concertations et la coordination départementale des réseaux d'éducation populaire en coproduisant des initiatives en direction des jeunes dans les domaines de l'éducation à travers le collège du XXIème siècle, des luttes contre les discriminations et des actions de citoyenneté et enfin du développement du soutien aux Juniors associations.

Pour l'ensemble de ces organismes, je vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2010 un crédit de **485 000 €** stable par rapport aux crédits inscrits en 2009 soit 475 000 €, augmenté de 10 000 € pour une action de la fondation Lilian THURAM de lutte contre le racisme en lien avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire en direction des collégiens. La répartition et les avenants aux conventions d'objectifs pluriannuelles personnalisées, vous seront proposés lors d'une prochaine séance.

#### **Actions de communication en faveur de la jeunesse**

En 2010, il s'agit de poursuivre les orientations menées en 2009 et de promouvoir les politiques jeunesse du département : actes du Conseil des Jeunes Seine et Marnais, opération « sac ados » et réactualisation du guide jeunes.

Ainsi, je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010 un crédit de 25 000 € sur cette opération.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 2 360 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

En conclusion, je vous propose d'approuver, pour les dépenses de fonctionnement, la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 5/04 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

MME TALLET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique Départementale en faveur de la jeunesse.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général n° 5/11 du 22 juin 1987 fixant le principe d'une participation financière du Conseil général aux opérations « Prévention Eté », devenue opérations « Ville, Vie, Vacances » à partir de la décision de la Commission Permanente en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996,

"Vu le rapport du Président du conseil général n° 9/08 du 28 janvier 1991 fixant le principe d'une participation financière du Conseil général pour l'aide au départ en centres de vacances des enfants de familles défavorisées, au bénéfice des seules familles seine-et-marnaises, quel que soit le lieu d'implantation de l'organisateur du séjour,"

Vu le rapport du Président du Conseil général du 29 janvier 2010,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### DECIDE

Article 1 : de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes sur le programme « Jeunesse » :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
Financements projets jeunes	CP	100 000 €
Aide aux vacances	CP	120 000 €

Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes	CP	1 240 000 €
Organismes de jeunesse et d'éducation populaire	AD	485 000 €

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

Article 2 : d'abroger la délibération du Conseil général n° 5/11 du 22 juin 1987 fixant le principe d'une participation financière du Conseil général aux opérations « Prévention Eté » qui, en 1996, sont devenues opérations Ville, Vie, Vacances.

Article 3 : de modifier la délibération n° 9/08 du 28 janvier 1991 fixant les principes du soutien départemental au départ en centres des vacances des enfants de familles défavorisées, au bénéfice des seules familles seine-et-marnaises prises en charge uniquement par des structures dont le siège social est fixé en seine et marne et/ou dont les centres de vacances sont implantés en seine-et-marne.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

